



**RECUEIL DE DOCUMENTATION GENERALE
ET DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE**

**Délégation de signature Direction Départementale
des Finances Publiques de la Mayenne**

5 août 2016

Arrêté du 4 août 2016 portant délégation de signature à Mme MIEUZE Michelle, contrôleur des Finances Publiques



Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de MAYENNE

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Délégation de signature est donnée à Mme MIEUZE Michelle, contrôleur des Finances Publiques, en l'absence de l'adjointe au responsable du Service de Publicité Foncière de MAYENNE, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Mayenne.

A MAYENNE , le 04/08/2016

Signé

Le comptable, responsable de service de la publicité foncière,

Yannick FOLLÉZOUR